



Analyse financière 2018-2026

Sommaire

1 - Méthodologie

2 – Analyse rétrospective 2018 - 2020

3 - Analyse prospective 2021 - 2026

4 - Synthèse

01

Méthodologie

Les prévisions macro-économiques de la Banque de France de septembre 2020

- ▲ **Variation du PIB** estimée à **-8,7%**, contre +1,1% prévue en décembre 2019
- ▲ **Rétablissement de l'économie** étalé dans le temps : croissance estimée à 7,4% en 2021 et à 3% en 2022. Nous retrouverions le niveau d'activité de fin 2019 vers mi-2022 seulement
- ▲ **Le taux de chômage** est anticipé à la hausse jusqu'à **11,1 %** mi-2021, avant de revenir progressivement au niveau d'avant crise fin 2022 (9,7%)
- ▲ **L'inflation totale (IPCH)** deviendrait temporairement négative fin 2020, la baisse du prix du pétrole se conjuguant aux effets de la baisse de l'activité. Elle s'établirait à seulement **0,5%** en moyenne en 2020. Puis elle se redresserait légèrement en 2021 et en 2022 au rythme de la reprise économique
- ▲ **La dette publique** rapportée au PIB connaîtrait une augmentation très nette, autour de **120 %** du PIB, significativement supérieure à la moyenne de la zone euro (estimation Juin 2020)

Les objectifs et la méthodologie

Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▲ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers.
- ▲ **Déterminer l'évolution des ratios financiers de la ville d'ici la fin du mandat actuel avec une capacité d'investissement maximale fixée à 1,5 M€ par an**

La méthodologie

Les données renseignées :

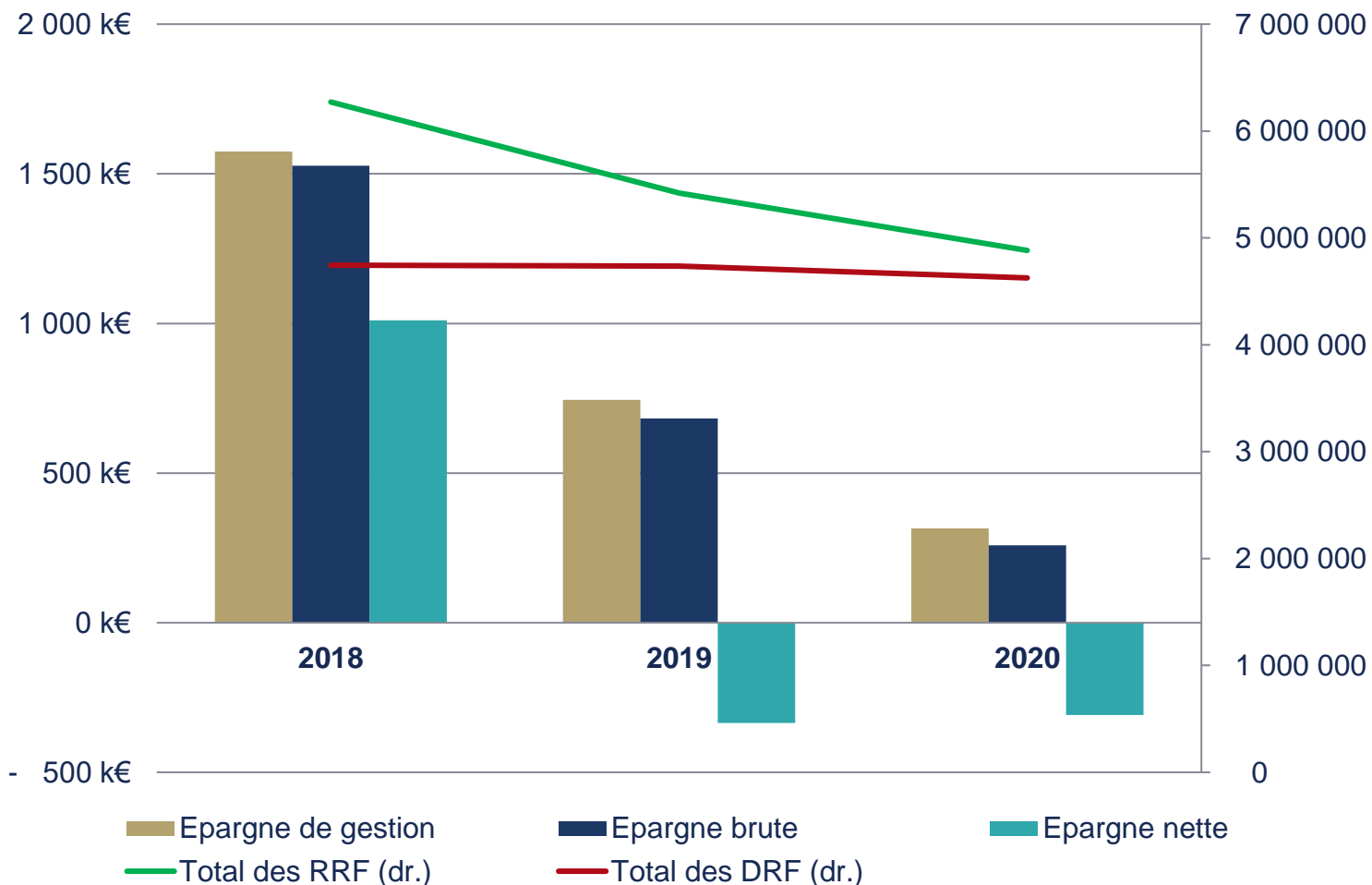
- ▲ 2020 : Intégration du Compte Administratif estimé par la collectivité.
- ▲ 2021 et suivants : intégration des éléments communiqués par la collectivité et des prévisions du consultant Finance Active sur la base du contexte juridique et macro-économique.

02

Analyse rétrospective 2018 - 2020

Des épargnes en forte diminution depuis 2018, mais biaisées par des évènements exceptionnels

Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



En 2018, les épargnes sont bien plus importantes qu'à l'accoutumée du fait de la **récupération de 900 K€ d'excédents de budgets annexes clôturés.**

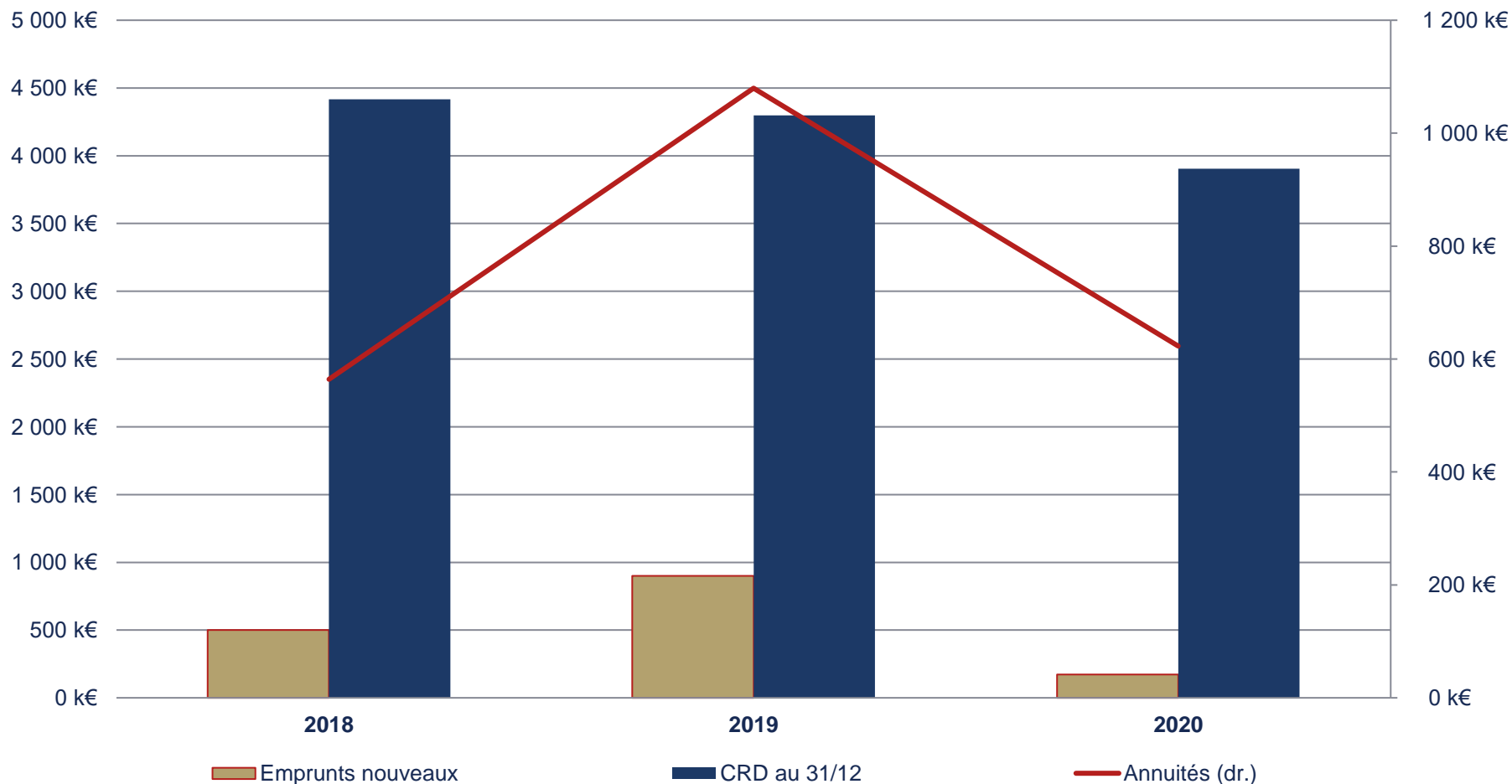
L'épargne nette est négative :

→ en 2019, à cause du **remboursement anticipé d'un prêt relais**

→ en 2020, à cause notamment de l'effet de la **crise sanitaire** sur les recettes de fonctionnement

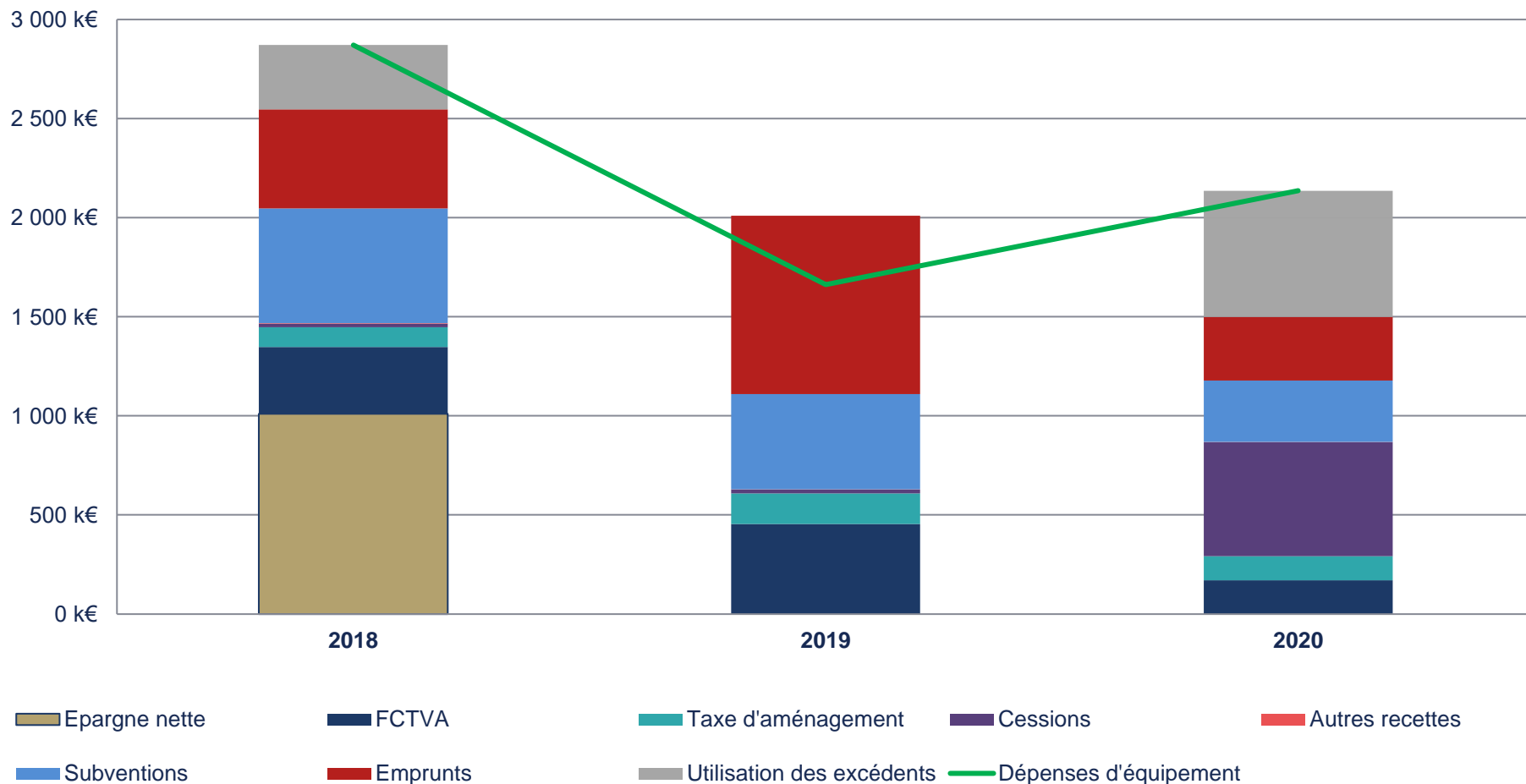
Un encours de dette en diminution

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Une absence d'épargne nette dès 2019 compensée par des recettes ponctuelles

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Un fonds de roulement important à la clôture 2019 puis optimisé durant l'exercice en 2020

Évolution du fonds de roulement du budget principal entre 2018 et 2020

Le fonds de roulement est la somme des excédents passés (001 + 002 + 1068). Il s'agit des réserves de la ville. Il évolue en fonction du résultat de l'exercice (dépenses réelles – recettes réelles).

Budget Principal	2018	2019	2020
Fonds de roulement de début d'exercice	750 691	490 485	837 611
Résultat de l'exercice	- 324 999	347 126	- 637 611
Fonds de roulement de fin d'exercice	425 692	837 611	200 000

Le résultat excédentaire de 2019 s'explique essentiellement par la mobilisation d'un emprunt de 900 000 € en août 2019.

Le fonds de roulement est limité à 200 000 € fin 2020 afin de ne conserver qu'un montant indispensable pour assurer un mois de dépenses de personnel et d'annuité de la dette. Cela permet de limiter le besoin d'emprunt.

Les points d'amélioration

Gestion de la trésorerie

- Un prêt relais contracté en 2018 a été remboursé prématurément en 2019 alors que la recette de la cession d'immobilisation n'était pas encore perçue. Ce prêt pouvait être conservé par la collectivité jusqu'en 2021.
- La contraction d'une ligne de trésorerie d'un montant égal à celui du prêt relais aurait pu être évitée si le prêt relais avait été remboursé au moment de l'encaissement de la cession.
- Cette opération a été réalisée dans un contexte bancaire sous tension durant lequel il aurait été préférable de ne pas être dépendant des banques pour assurer le besoin de trésorerie.

Les points d'amélioration

Gestion des projets d'investissement

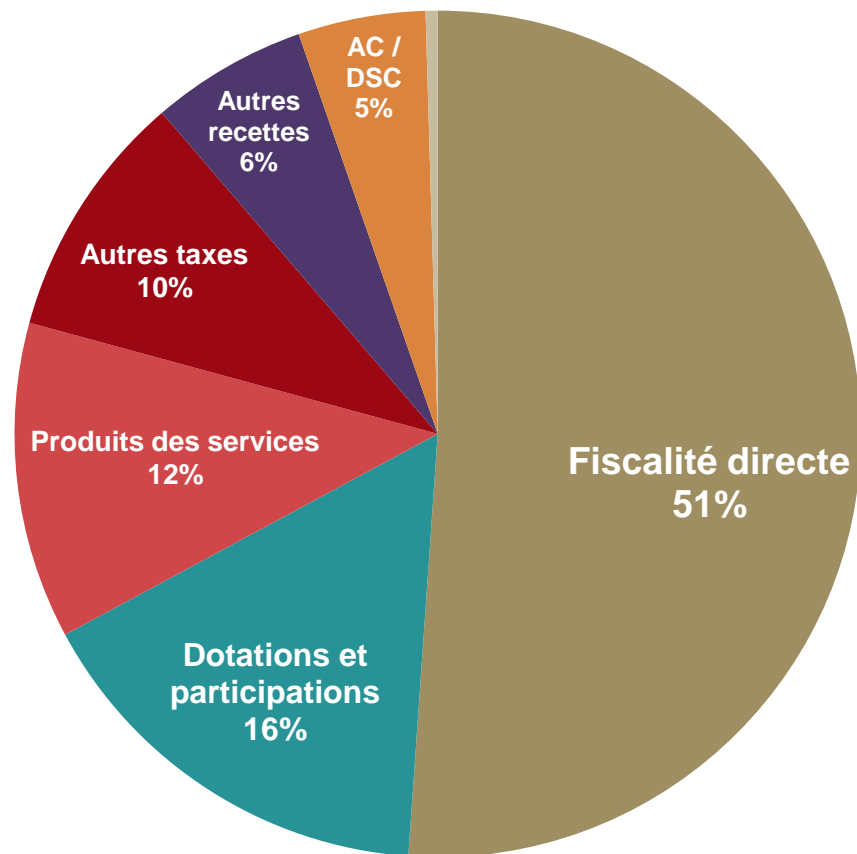
- Un emprunt de 900 000 € a été contracté en 2019 afin de financer des projets d'investissements qui ont été en grande partie abandonnés début 2020.
- Après déduction des 500 000 € utilisés pour rembourser le prêt relais par anticipation, le solde de l'emprunt de 400 000 € correspond, après paiement des premières échéances en fin d'année, au résultat d'exercice excédentaire de la ville en 2019.
- Ainsi, la ville n'a pas eu besoin de cet emprunt en 2019.
- Toutefois, elle a commencé à rembourser dès 2019 cet emprunt qui a finalement financé d'autres investissements de l'exercice 2020 et qui aurait pu n'être remboursé qu'à partir de 2021 dans le cadre d'un emprunt d'équilibre de fin d'exercice 2020.
- La ville a donc payé prématurément environ 80 000 € d'annuité au titre de ce prêt et a perdu les sommes engagées dans les études et maitrises d'œuvre au titre de l'investissement abandonné.

03

Analyse Prospective 2021 - 2026

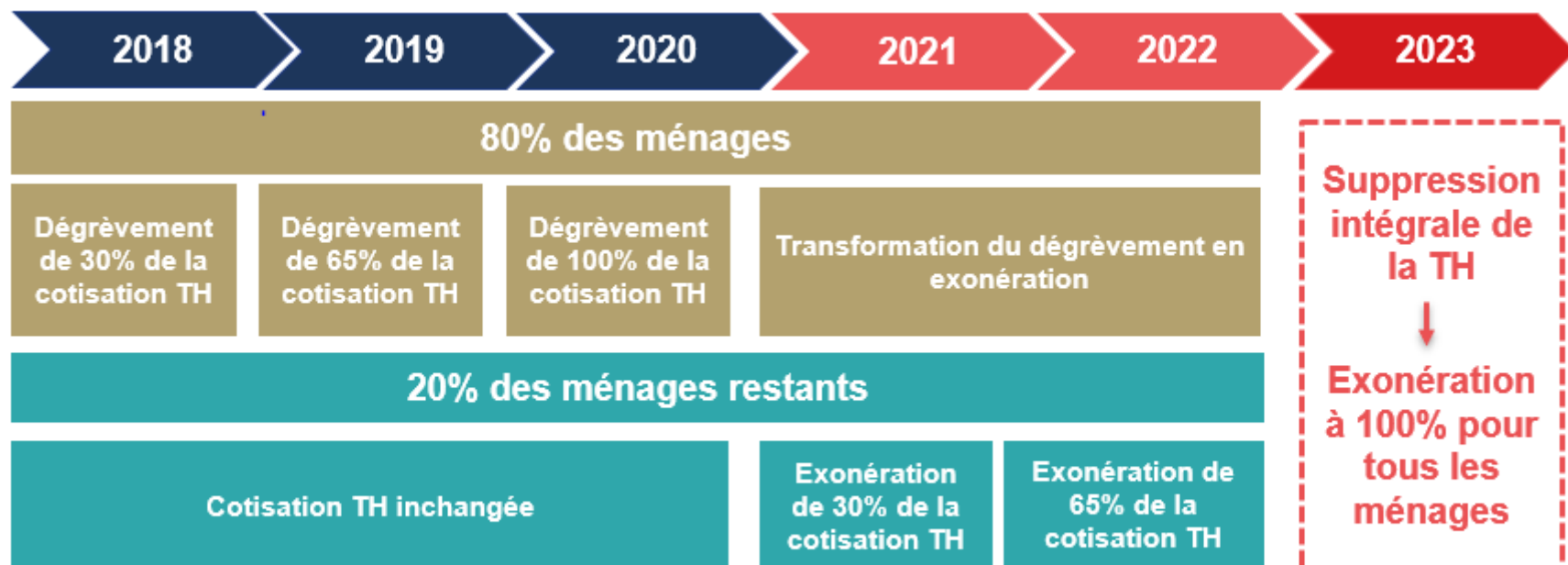
Des recettes de fonctionnement correctement réparties

Structure des Recettes Réelles de Fonctionnement en 2021



Calendrier de la réforme pour les contribuables

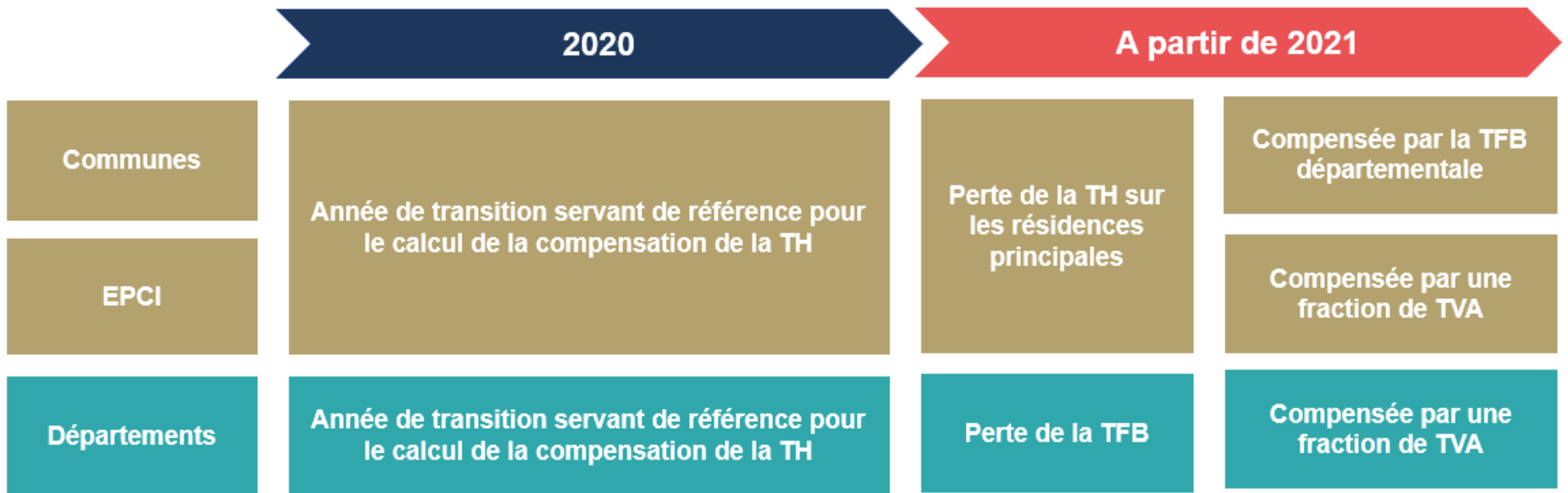
Description de la réforme selon les Lois de Finances pour 2018 et 2020



Source : LFI 2018, LFI 2020 et Finance Active

Calendrier de la réforme pour les collectivités

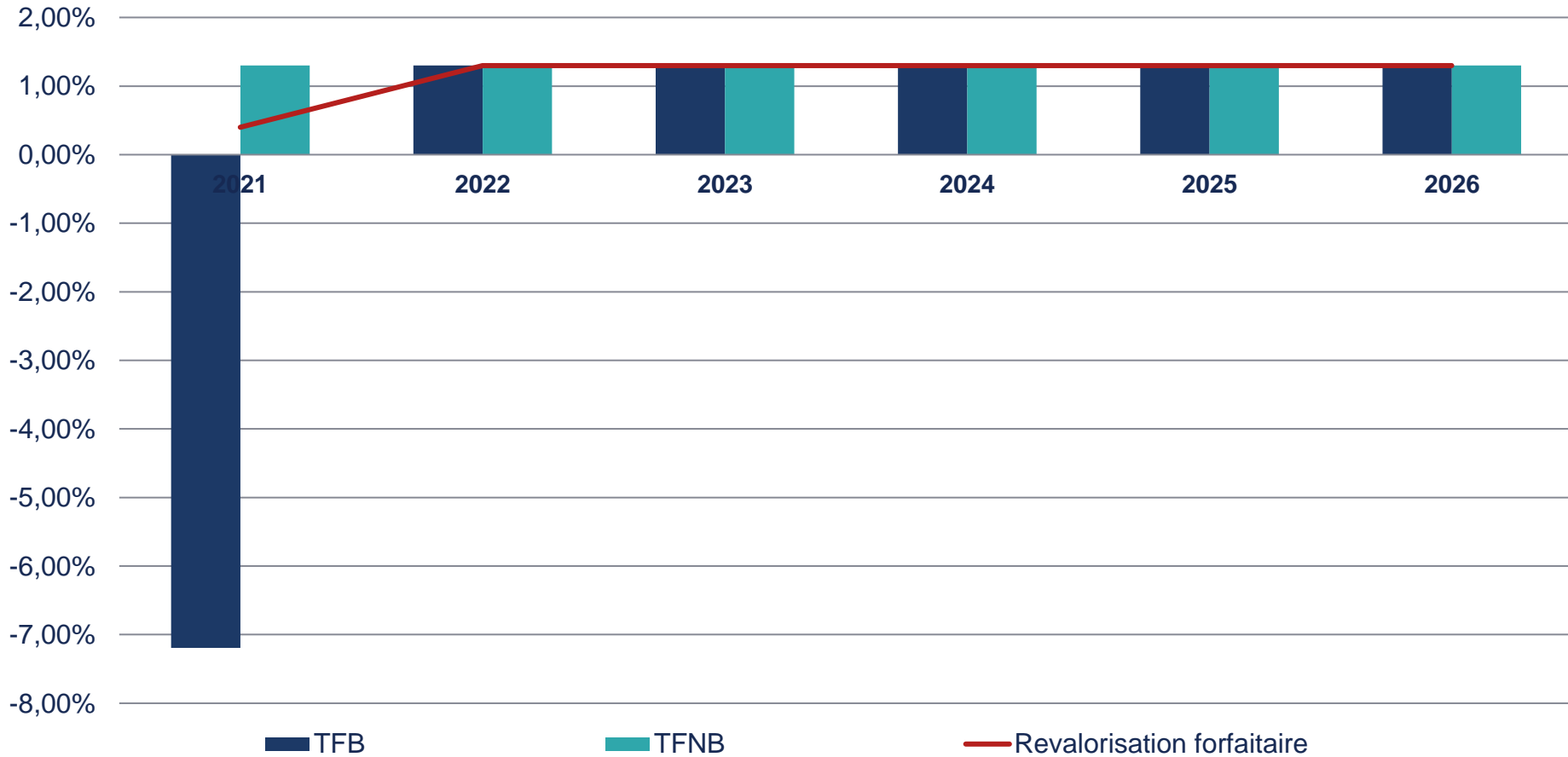
Description de la réforme selon la LFI 2020



Source : LFI 2018, LFI 2020 et Finance Active

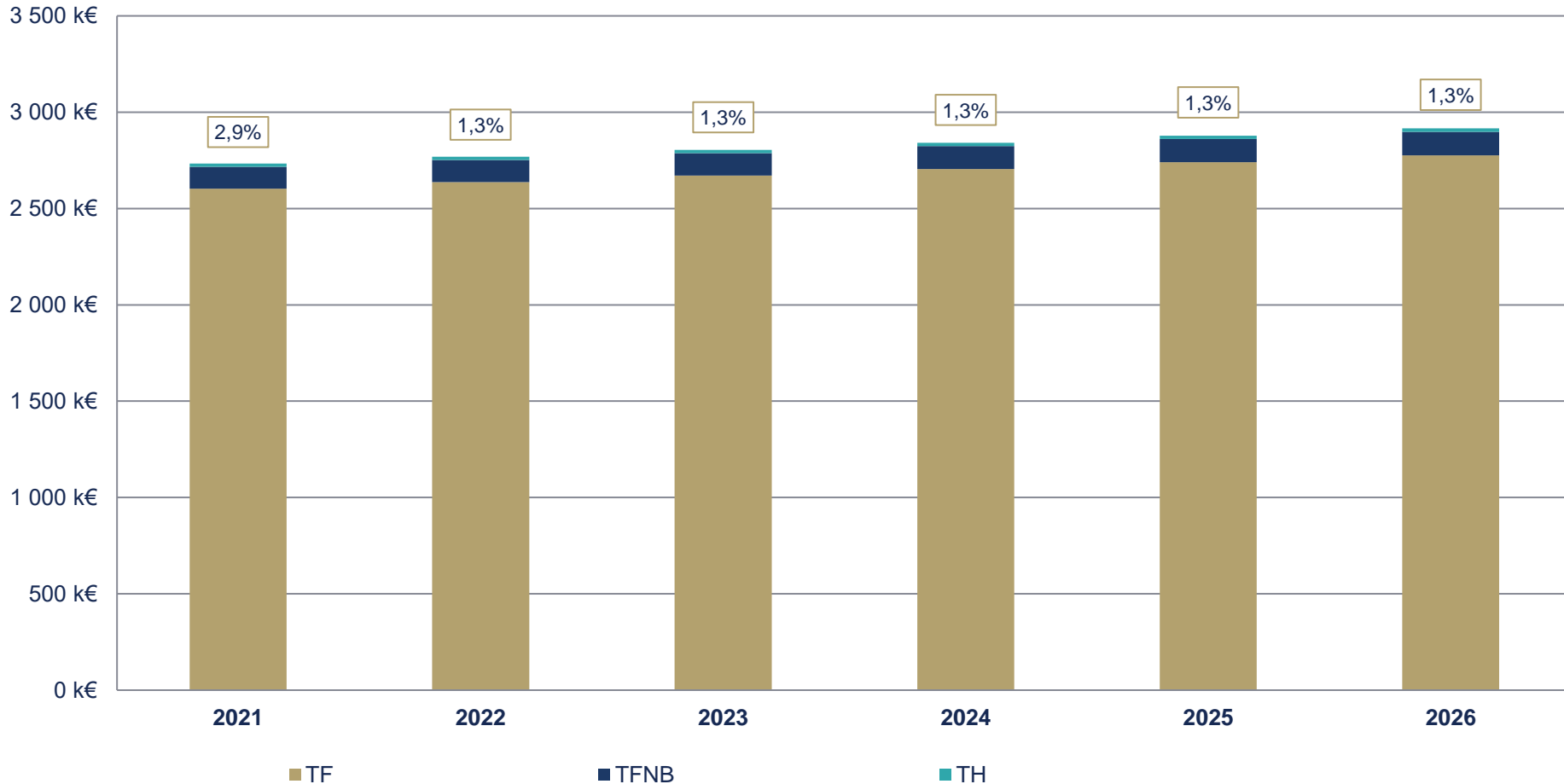
Des bases de taxe foncière réduites en 2021 pour compenser le transfert gagnant du taux départemental

Évolution des bases fiscales



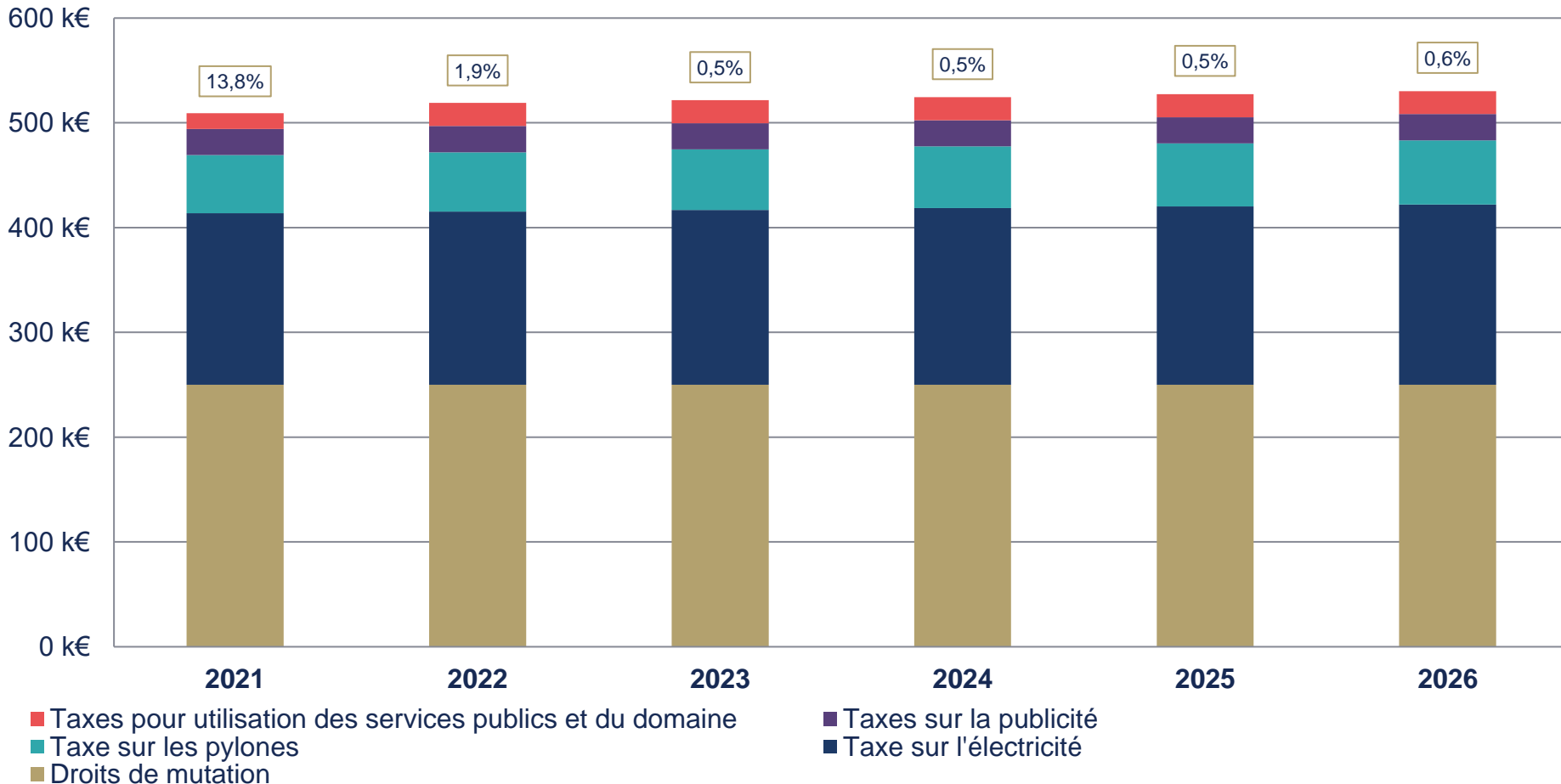
Un produit de fiscalité directe non impacté en 2021 par la suppression de la taxe d'habitation

Évolution du produit des contributions directes



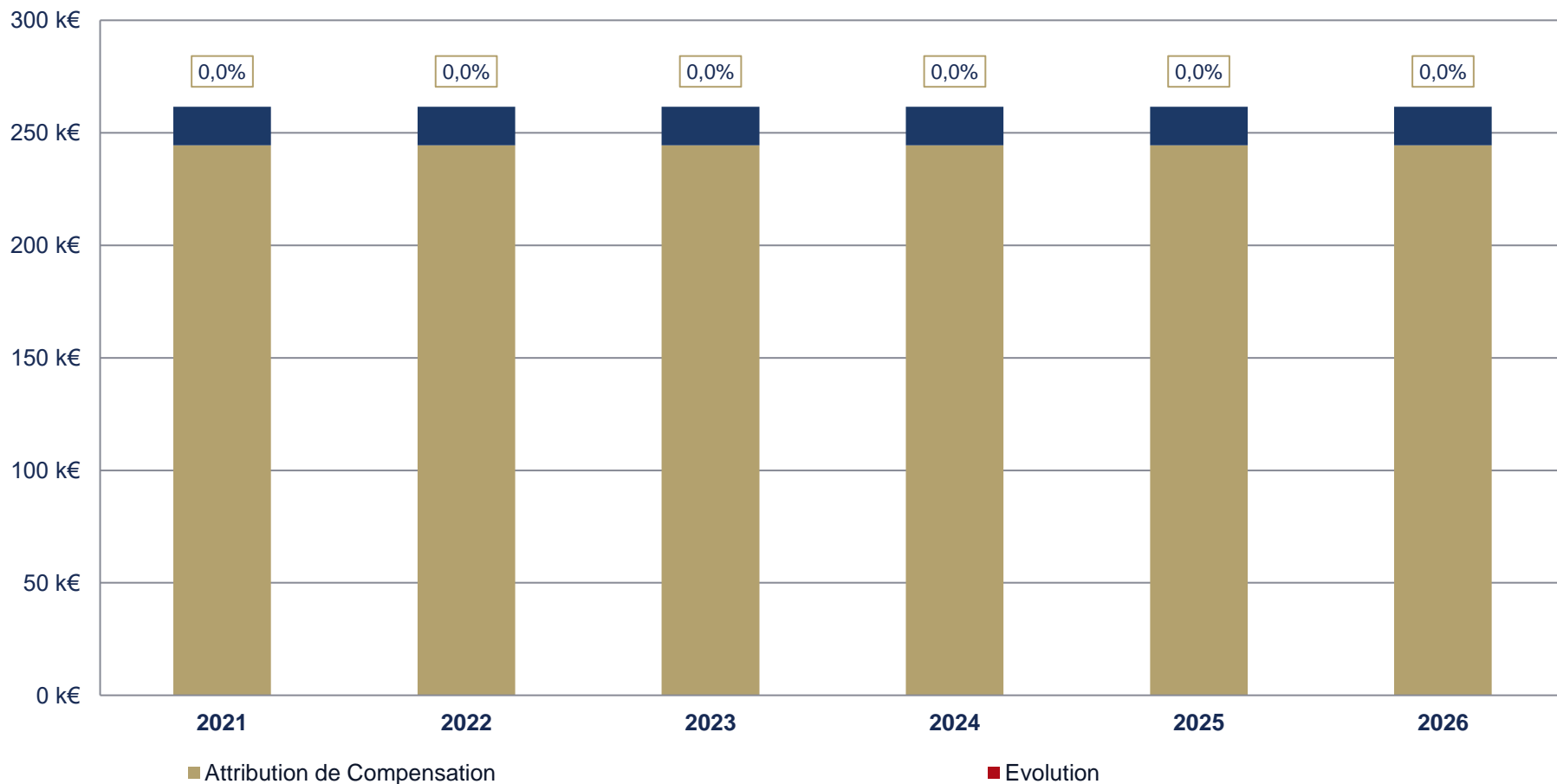
Une fiscalité indirecte en rebond après la crise sanitaire

Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



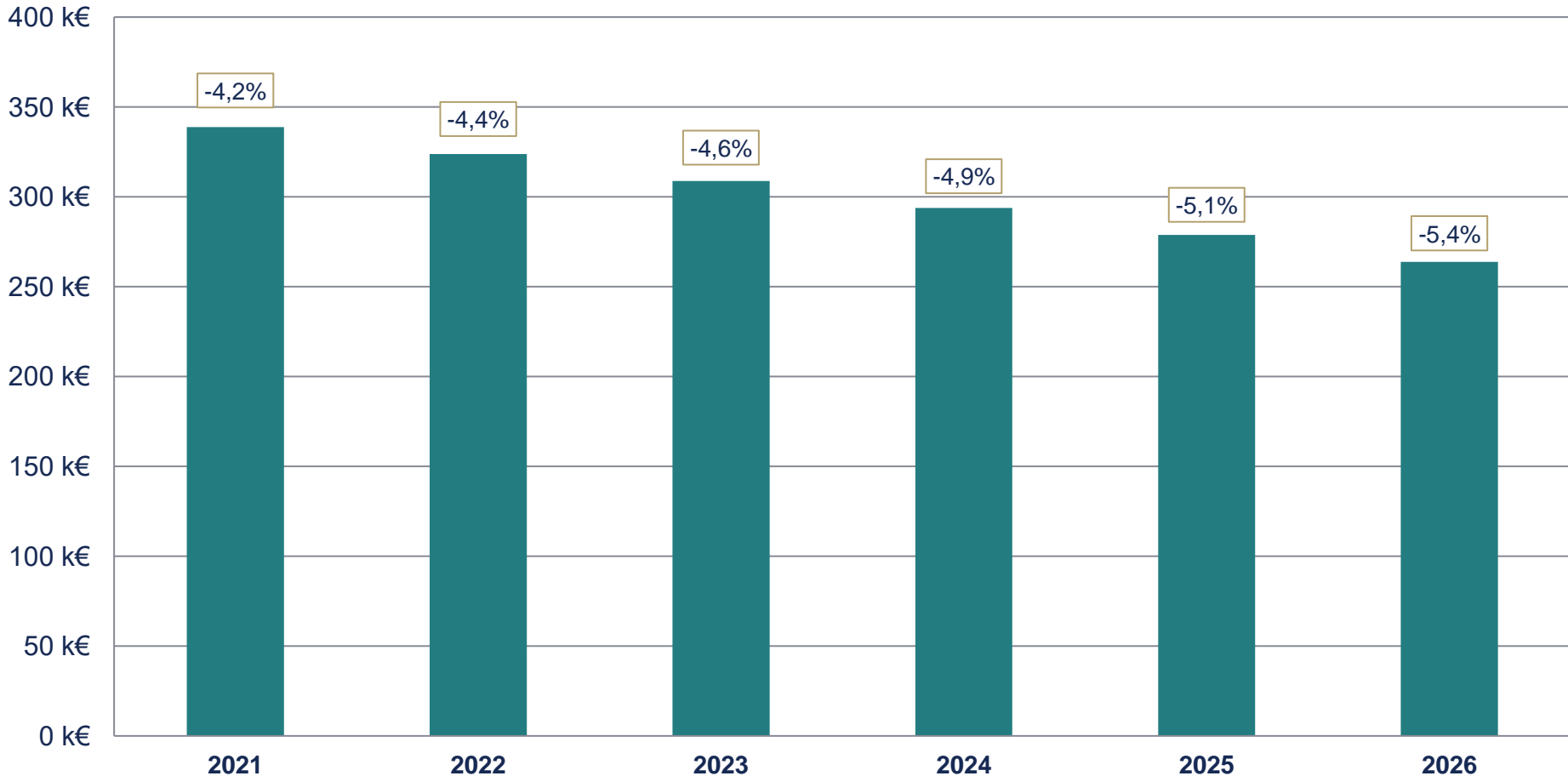
Évolution de l'AC et de la DSC versées par l'intercommunalité à périmètre constant

Évolution de l'AC et de la DSC versées par l'intercommunalité



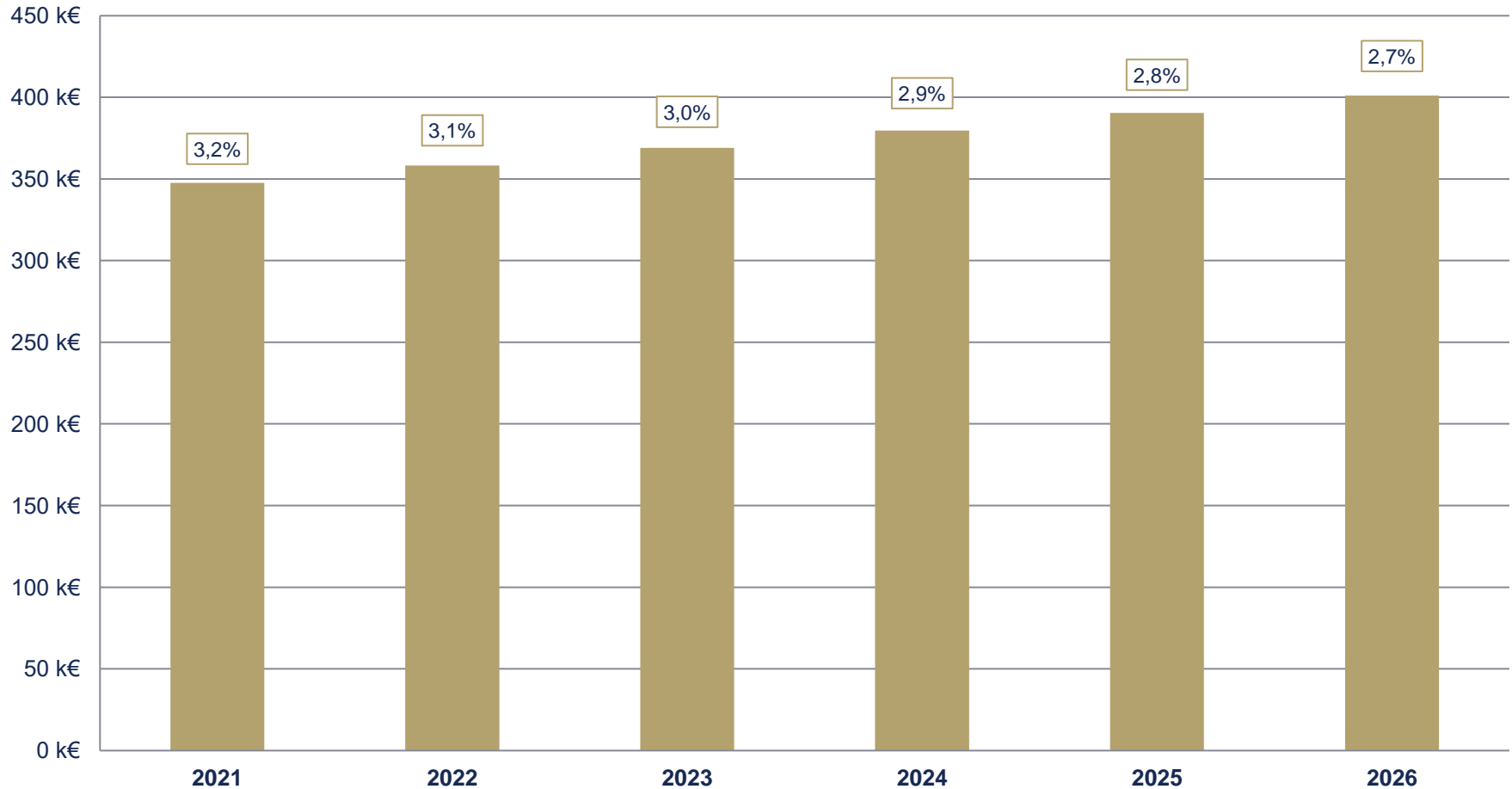
Une Dotation Forfaitaire écrêtée chaque année pour financer les dotations des communes pauvres

Évolution de la Dotation Forfaitaire



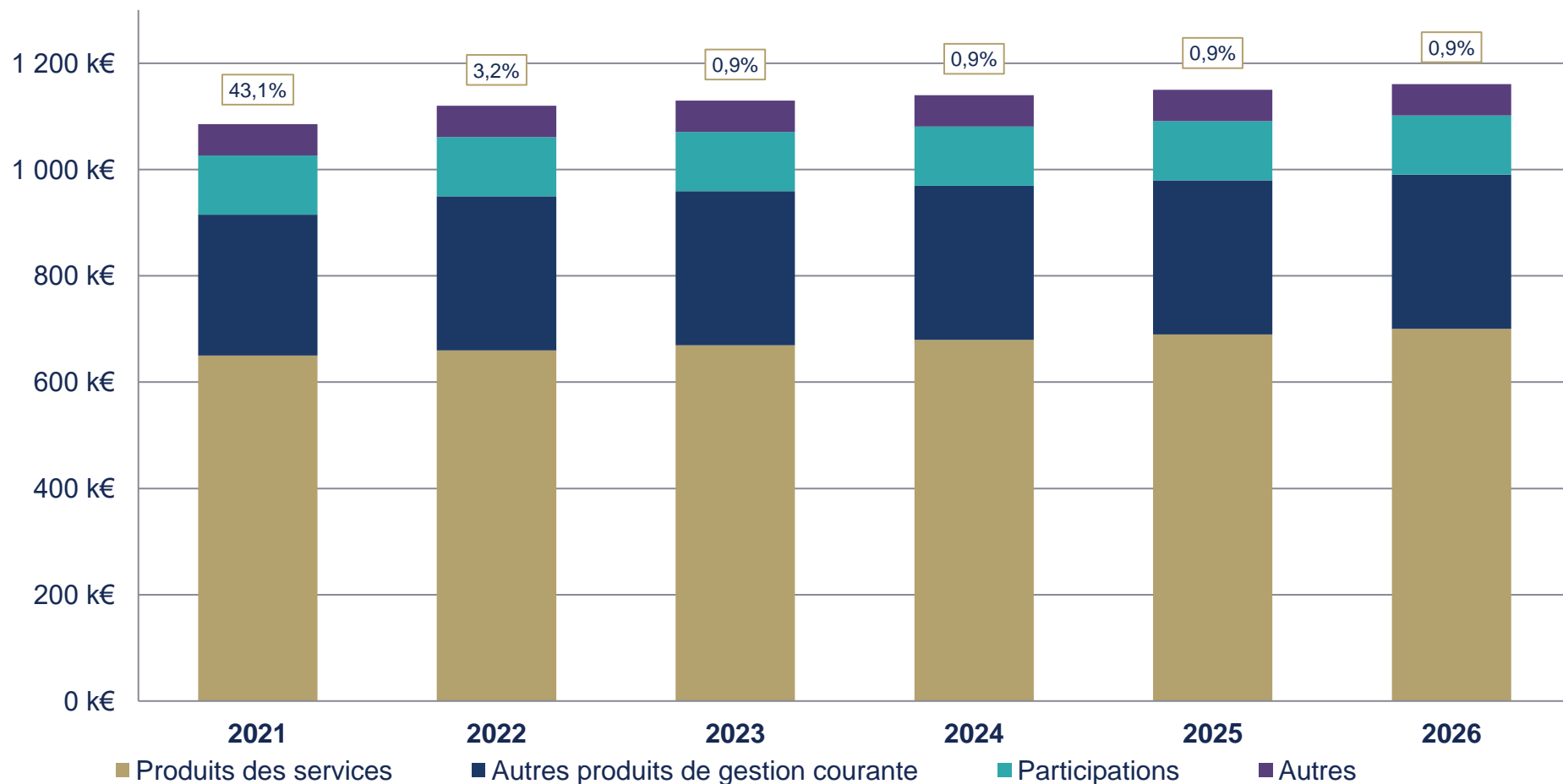
Une Dotation de Solidarité Rurale dont l'enveloppe augmente chaque année de 90 M€

Évolution de la Dotation de Solidarité Rurale



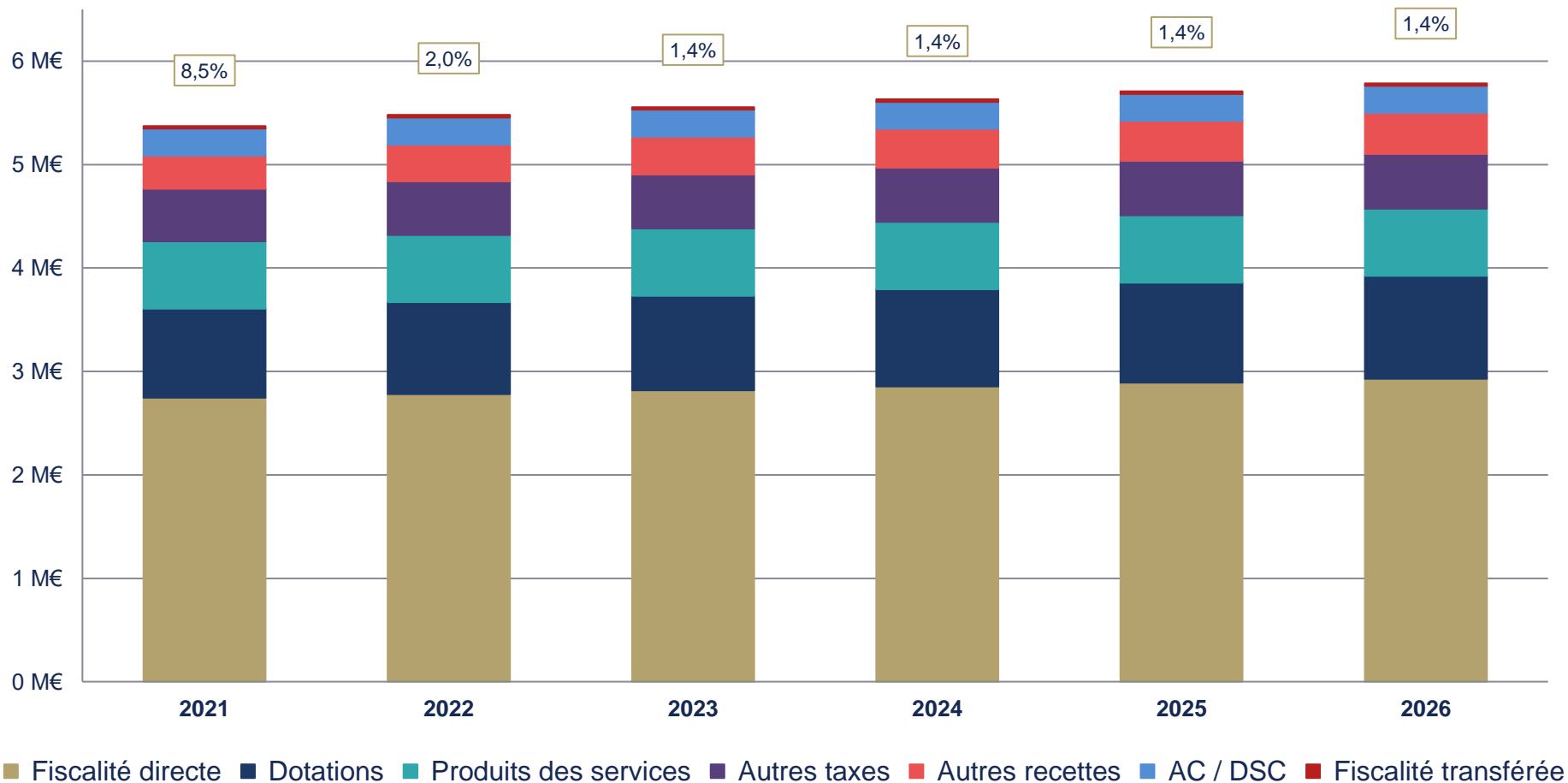
Des produits des services et du patrimoine qui retrouvent un niveau habituel en 2022

Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



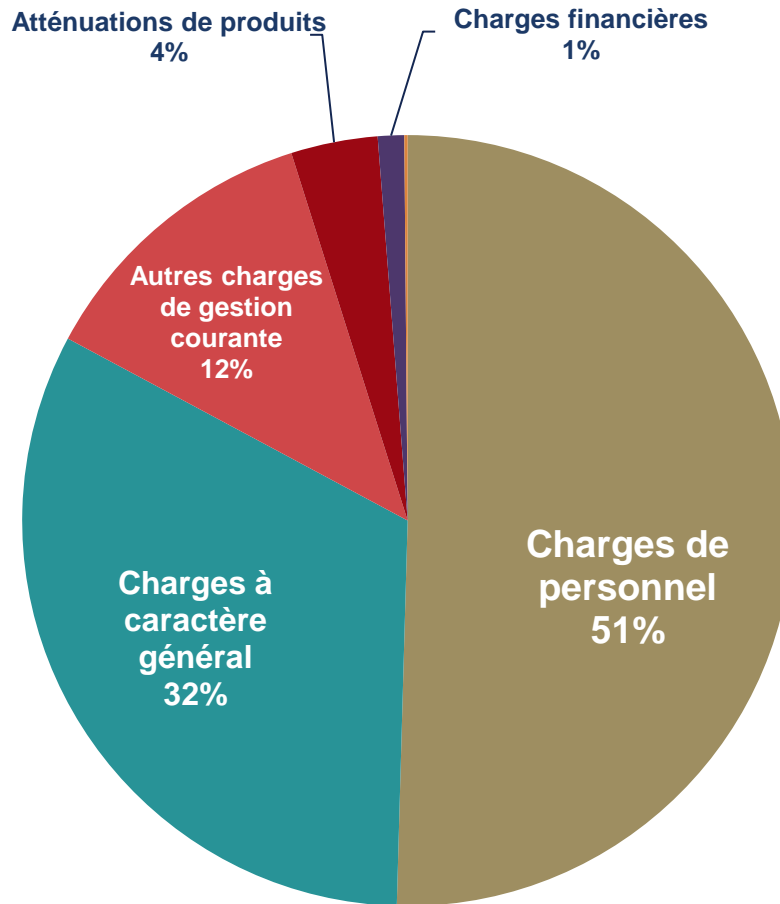
Des recettes de fonctionnement qui évoluent au rythme de la fiscalité dès 2022

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



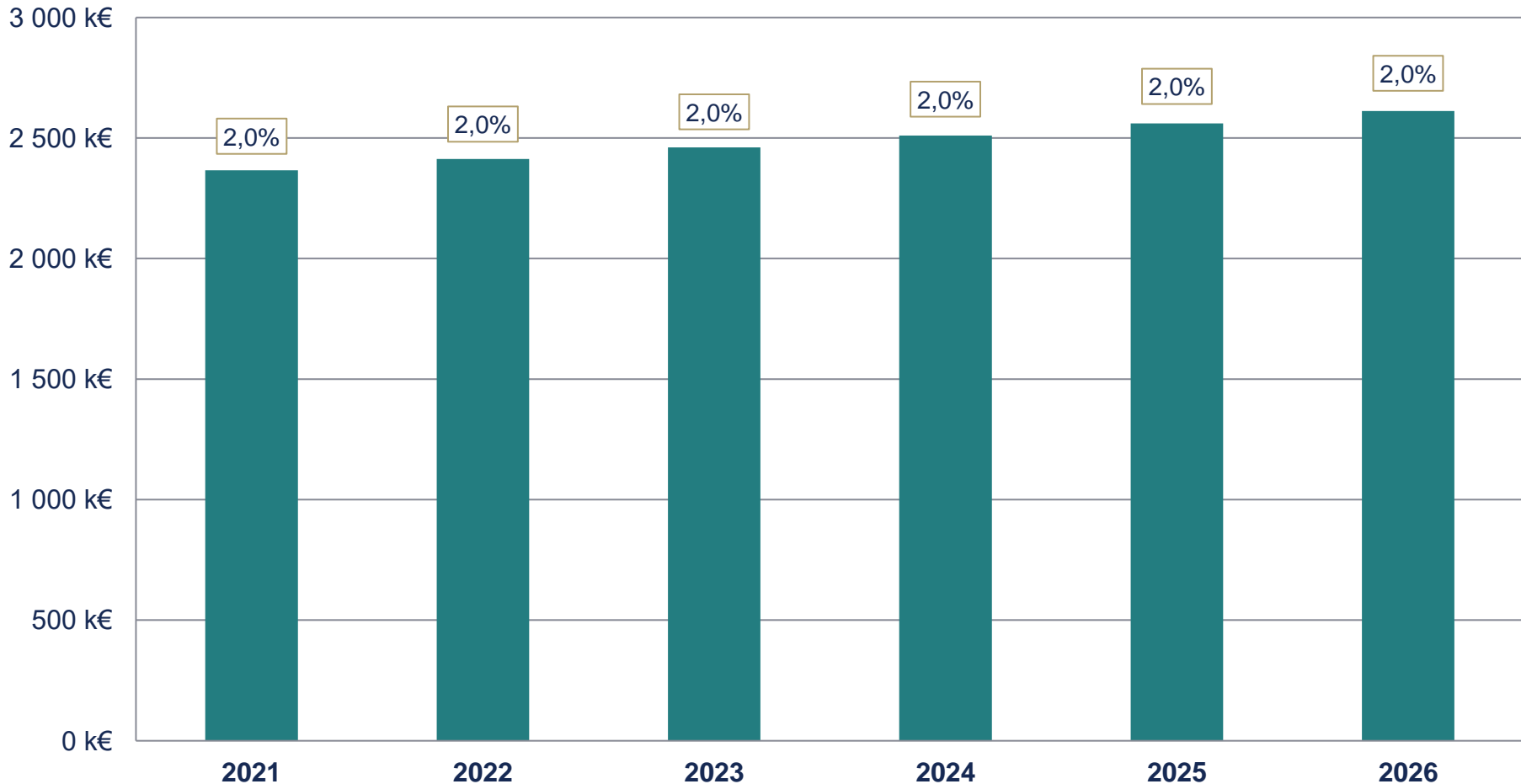
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des Dépenses Réelles de Fonctionnement en 2021



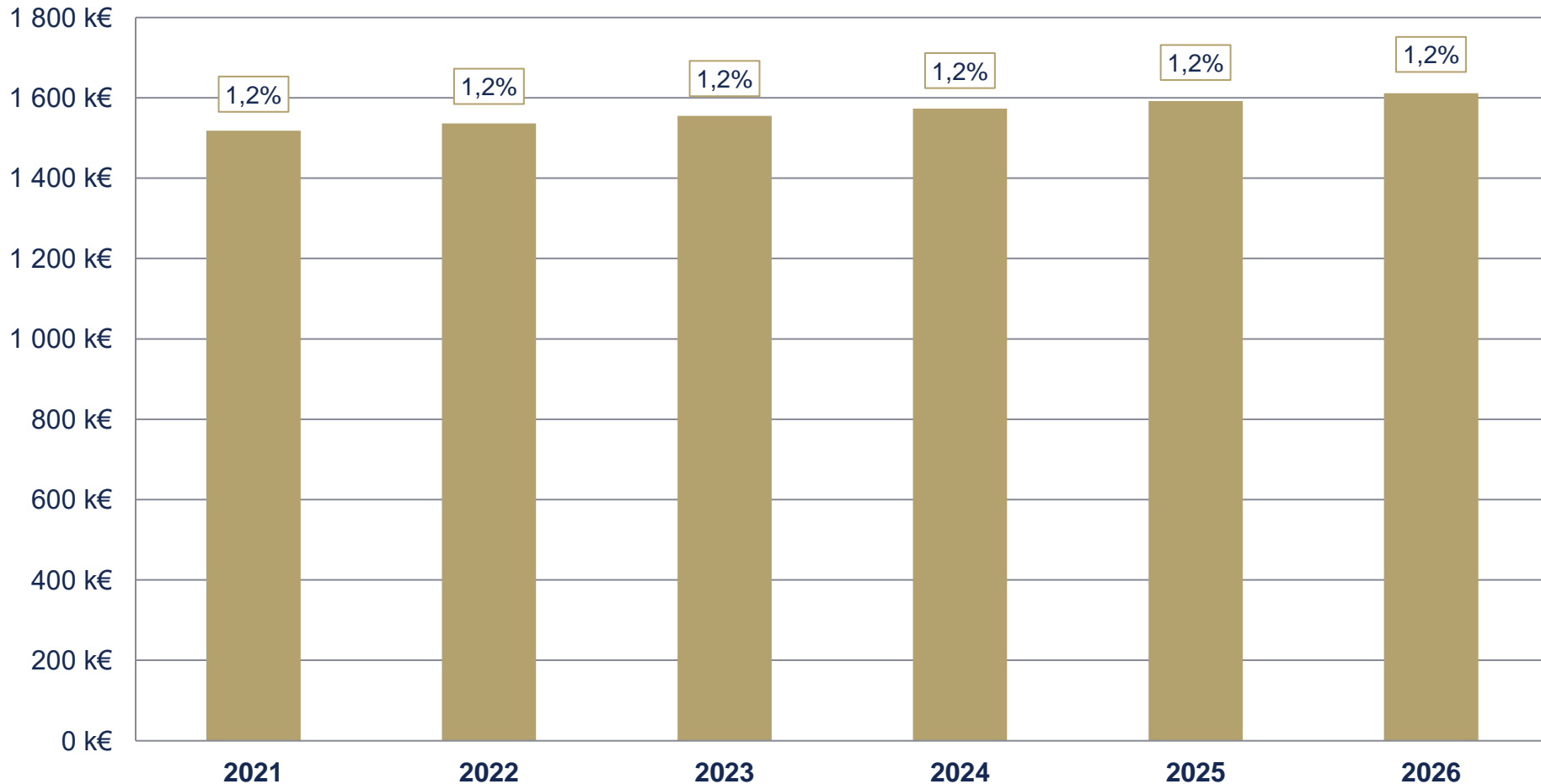
Des charges de personnel essentiellement dépendantes de la dynamique des rémunérations

Évolution des charges de personnel



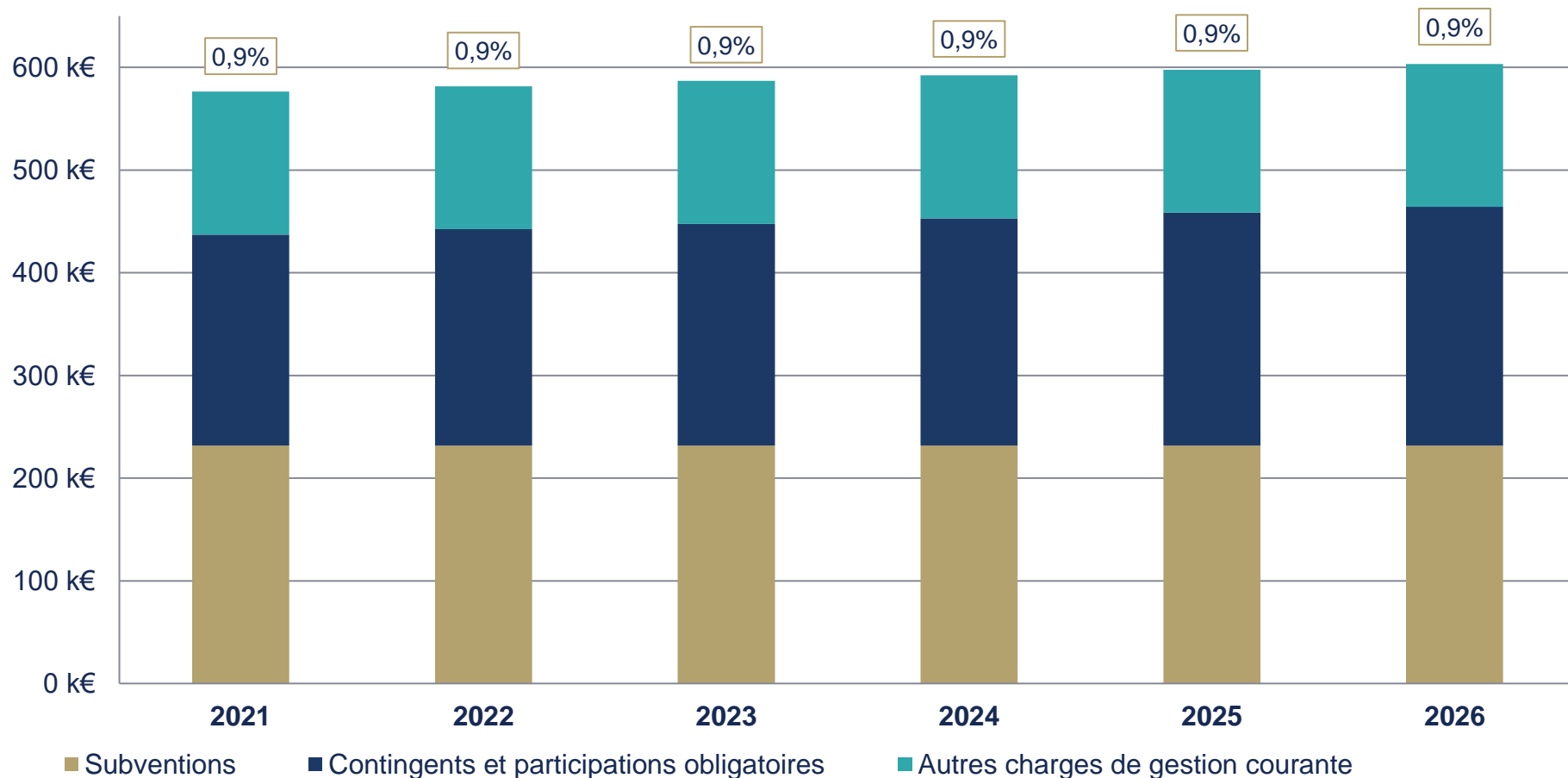
Une évolution des charges à caractère général alignée sur celle des objectifs nationaux

Évolution des charges à caractère général



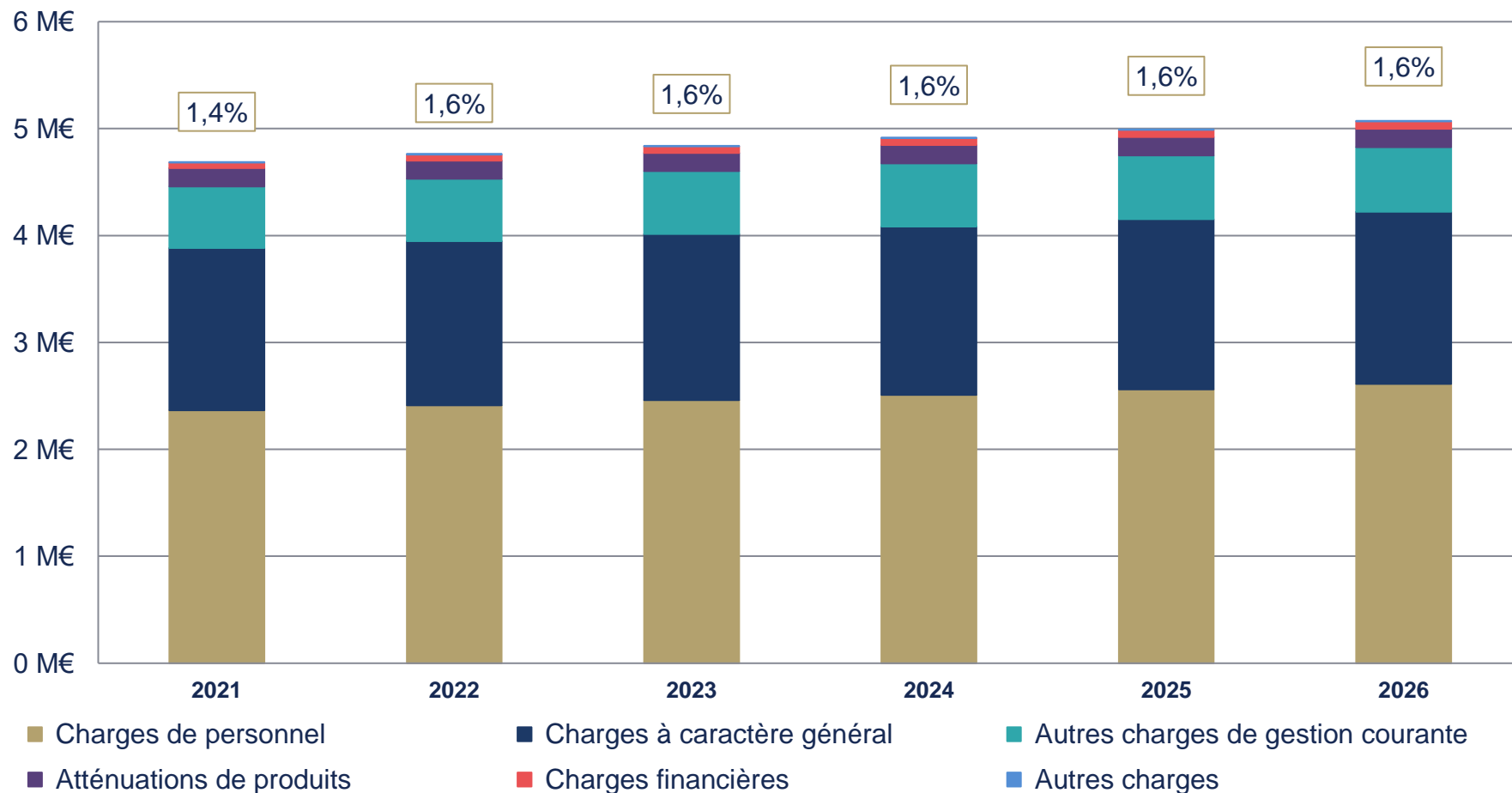
Des subventions et contributions qui tendent à augmenter à l'image du service incendie

Évolution des charges de gestion courante



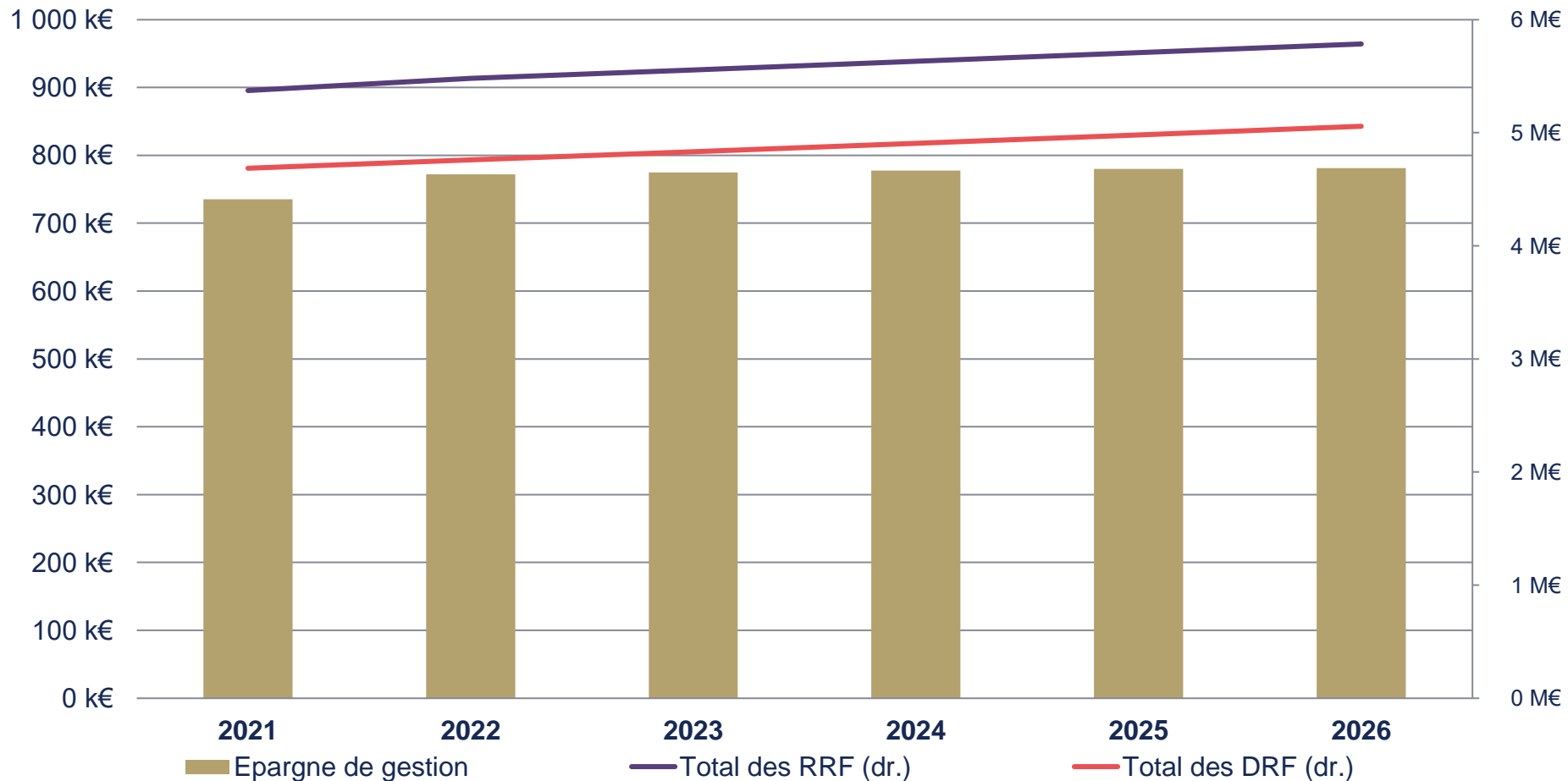
Les dépenses de fonctionnement maîtrisées

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



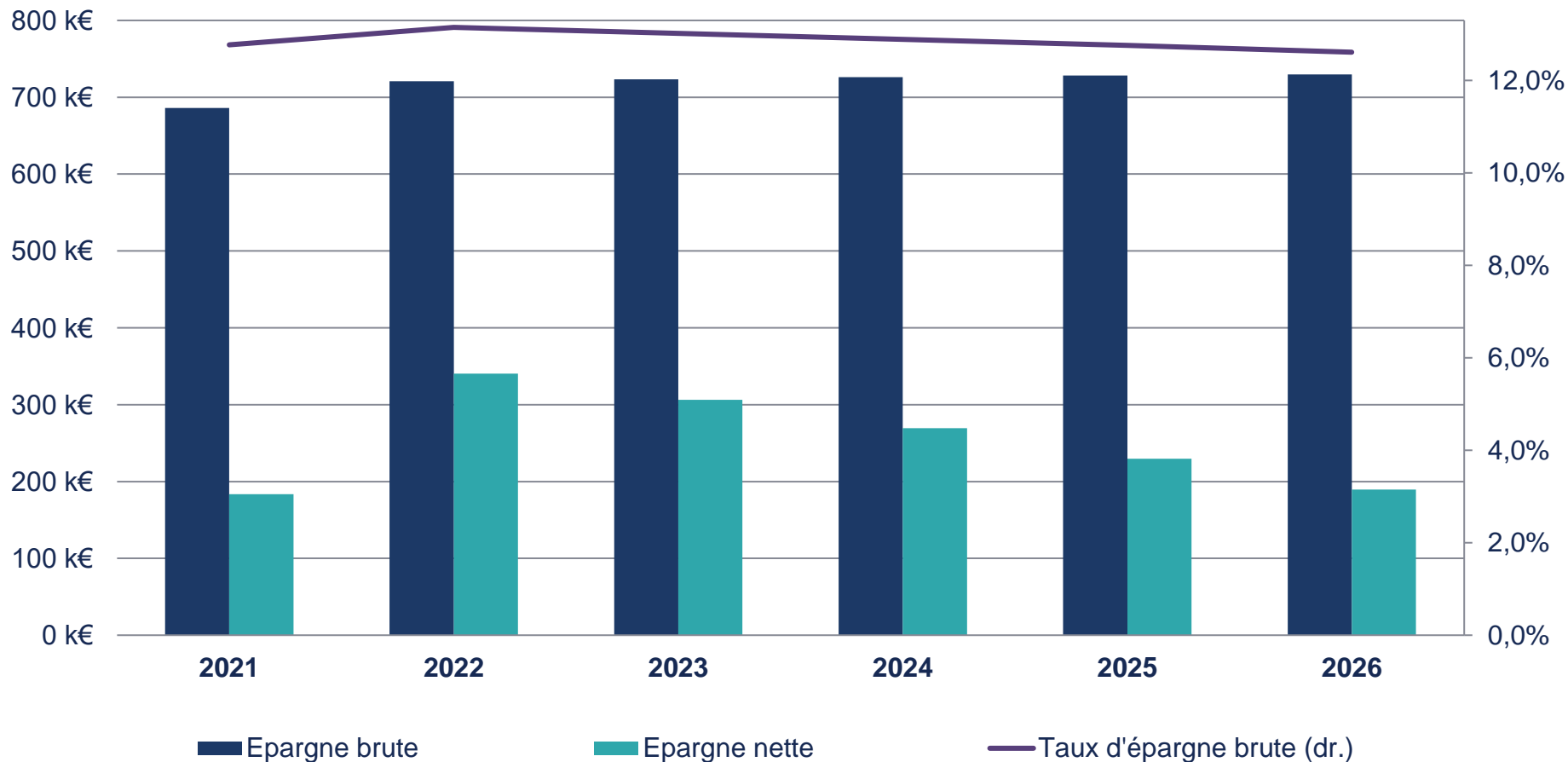
Un équilibre de fonctionnement post-covid qui retrouve son niveau de 2019

Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



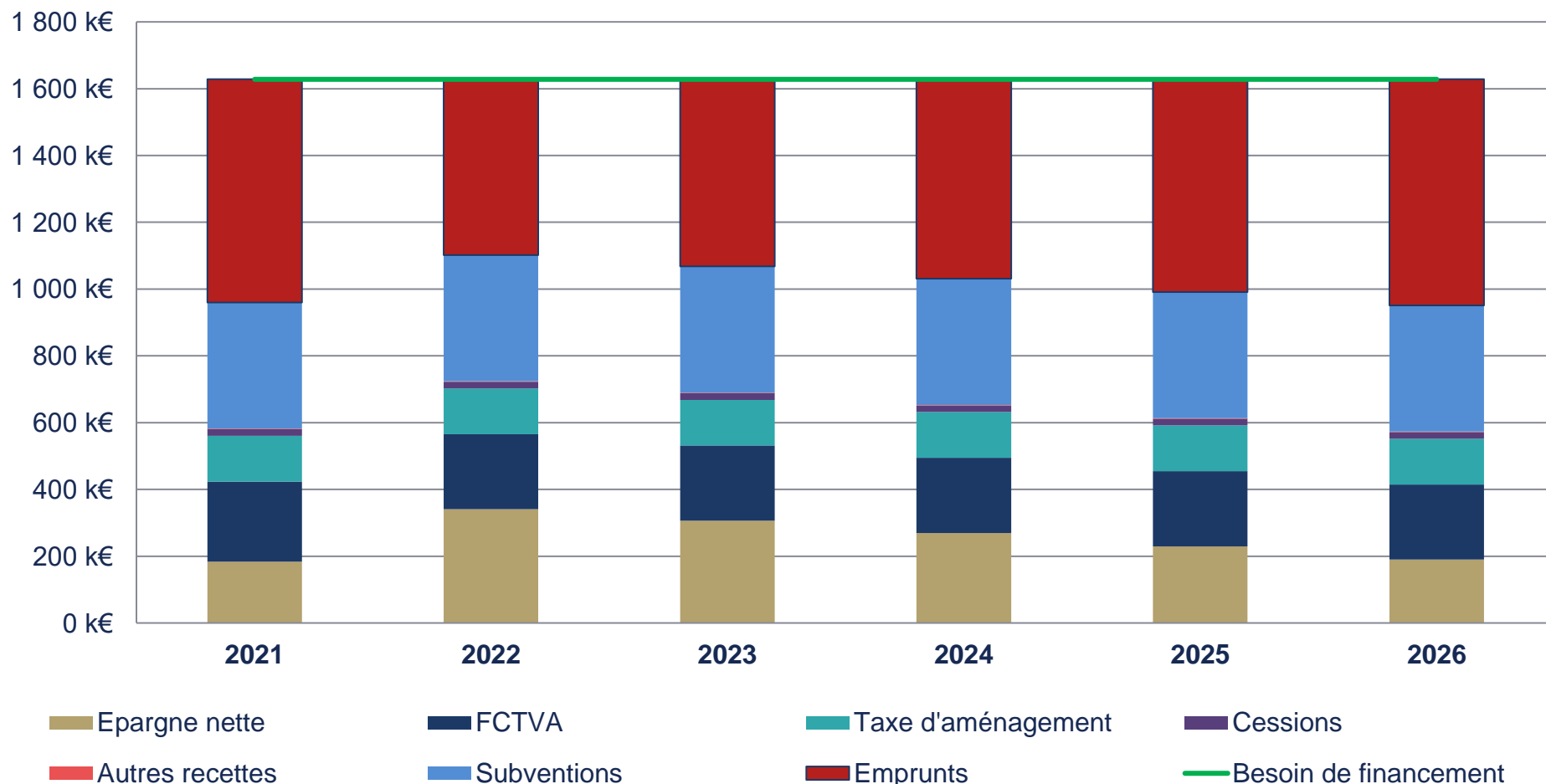
Une épargne nette retrouvée mais érodée par l'annuité des nouveaux emprunts

Évolution des épargnes (hors cessions)



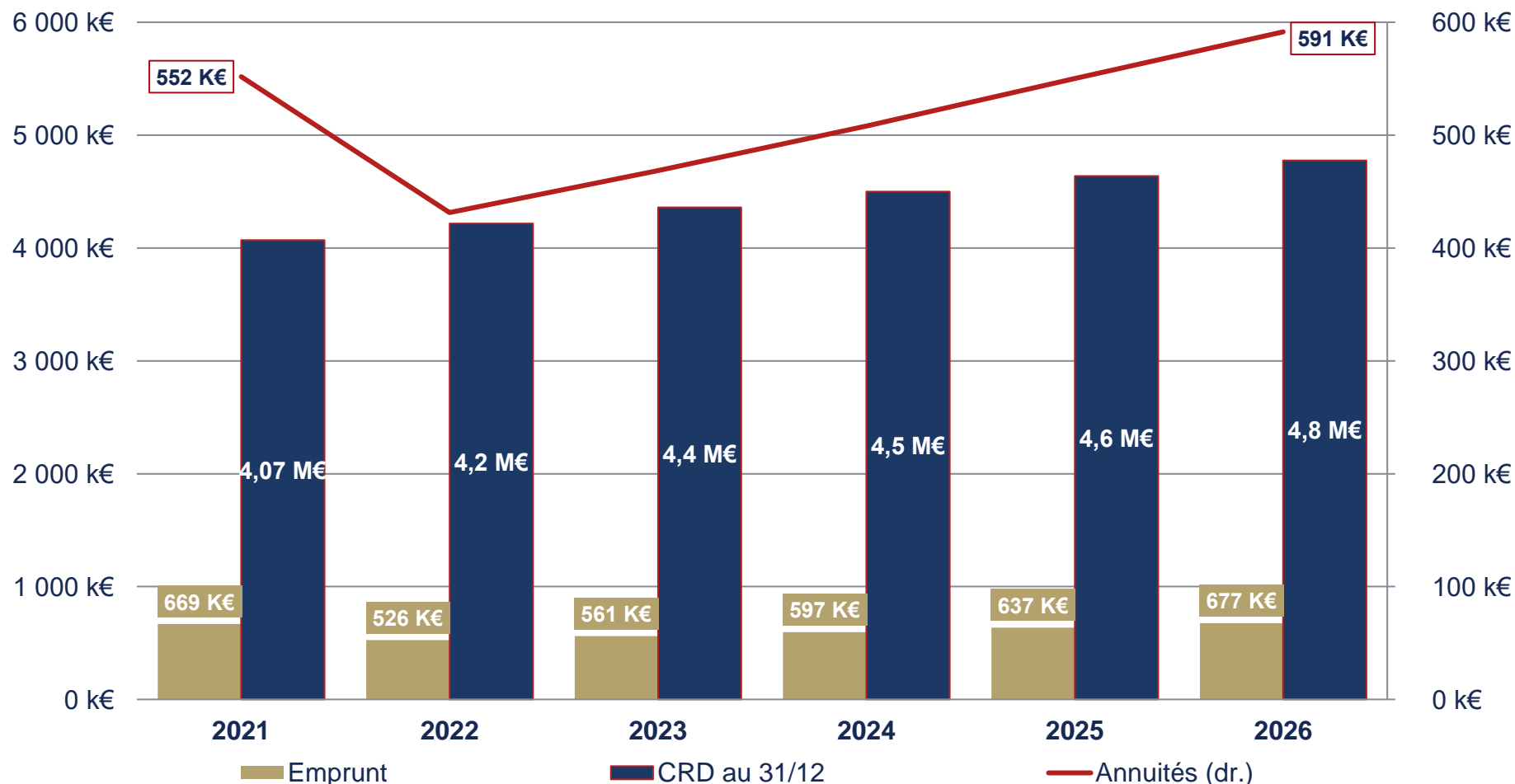
Des investissements limités à 1,5 M€ par an, autofinancés à 39% et subventionnés à 25%

Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement

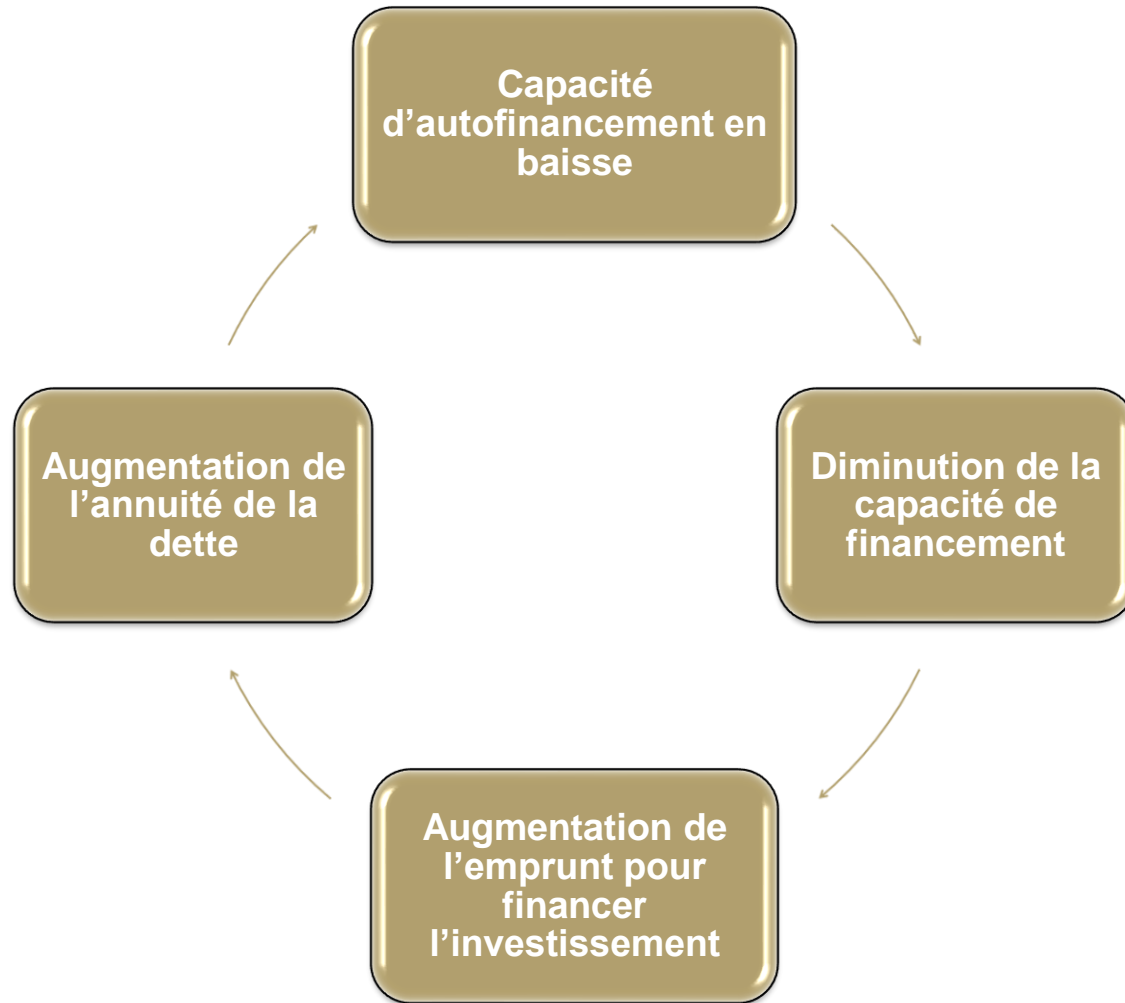


Un encours de dette en hausse du fait des nouveaux emprunts à réaliser

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



A éviter : le cercle de l'endettement



04

Synthèse

Comparaison des principaux indicateurs financiers de la collectivité entre 2019 et 2026

	2019	2026
Recettes réelles de fonctionnement	5,4 M€	5,8 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	4,7 M€	5,05 M€
Epargne de gestion	744 K€	781 K€
Annuité de la dette	1,08 M€	592 K€
Epargne brute	682 K€	730 K€
Taux d'épargne brute	12,59%	12,6%
Epargne nette	- 335 K€	190 K€
CRD au 31/12	4,3 M€	4,8 M€
Ratio de désendettement	6,3 ans	6,5 ans
Fonds de roulement	837 611	200 000

Conformément à nos conditions générales, cette présentation est réservée à votre seul usage interne. Elle est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir et des commentaires oraux qui l'accompagnent.

Les informations fournies dans le cadre de cette présentation n'ont aucun caractère exhaustif et sont communiquées à titre purement informatif. Cette présentation ne peut en aucun cas être considérée comme constituant un démarchage, une sollicitation ou une offre de produits ou de services de la part de Finance Active. Finance Active ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation des informations fournies dans le cadre de cette présentation.

L'ensemble des éléments présentés ou communiqués dans le cadre de cette présentation, et notamment les textes, articles, plans, images, illustrations, photographies, bases de données et logiciels, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et peuvent être confidentiels. Sauf autorisation expresse et préalable des représentants habilités de Finance Active, la reproduction totale ou partielle de ces éléments, ainsi que toute communication à des tiers, sont interdites.

Finance Active ne fournit aucune prestation en matière juridique. Il vous appartient d'avoir recours à un conseiller juridique avant de conclure une transaction financière.
